



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

Do

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
sur Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU  
pour la création d'un village de producteurs à Saint-André  
(Pyrénées-Orientales)**

N°saisine : 2024-012831

N°MRAe : 2024AO56

Montpellier, le 17 mai 2024

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 16 février 2024, la Commune de Saint André a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour la création d'un village de producteurs à Saint-André (Pyrénées-Orientales) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 16 mai 2024 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.